Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260305-2026_03_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 5 mars 2026

Date de convocation
27 février 2026

Date d'affichage
27 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, N. LE CAROFF, H. KERSULEC, N. COUTELLER, E. LE BORGNE, P. LE DU, B. JAN, K. DAUCE, A.C ZUURBIER, G. MONNERIE, I. DI MAGGIO
Absent excusé : M. LE MADEC
Absents :
Secrétaire de séance : N. COUTELLER

N° 2026-03-02

Vote du CFU 2025 – Budget Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés				737.10 €	0.00 €	737.10 €
Opérations de l'exercice	13 066.00 €	13 066.00 €	17 396.68 €	16 862.49 €	30 462.68 €	29 928.49 €
TOTAUX	13 066.00 €	13 066.00 €	17 396.68 €	17 599.59 €	30 462.68 €	30 665.59 €
Résultats de clôture		0.00 €		202.91 €		202.91 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES		0.00 €		202.91 €	0.00 €	202.91 €
RESULTATS DEFINITIFS		0.00 €		202.91 €		**202.91 €**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260305-2026_03_02-DE

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Résultat cumulé de l'exercice 2025	Besoin de financement de la section d'investissement (financement exercice + Solde restes à réaliser)	Affectation au financement de la section de fonctionnement
202.91€	0€	202.91€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 février 2026 ;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX , Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;

- Décide d'affecter la somme de 202.91€ au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2026 ;

- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'adjoint délégué
M. GALGUEN

